



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2018-103

PUBLIÉ LE 15 MARS 2018

Sommaire

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris

75-2018-03-15-002 - Arrêté portant délégation de signature - SIE 11 LEDRU ROLLIN (3 pages)

Page 3

75-2018-03-15-001 - Arrêté portant délégation de signature - PCE Champs Elysées Europe Haussmann (2 pages)

Page 7

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2018-03-15-002

Arrêté portant délégation de signature - SIE 11 LEDRU
ROLLIN



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ILE
DE FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS
Pôles Gestion Fiscale
SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES DE PARIS 11ème Ledru Rollin
39/41 rue Godefroy Cavaignac
75536 PARIS Cedex 11

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de Paris 11ème Ledru Rollin,
Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Bruno BOURDAT, inspecteur des finances publiques, Agnès DECROUEZ, inspectrice des finances publiques, Brigitte FOISSAC, inspectrice des finances publiques et à Bruno TEBAST, inspecteur des finances publiques, à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;
- 3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;
- 4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit d'impôt, dans la limite de 100 000 € par demande ;
- 5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;


MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

6°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

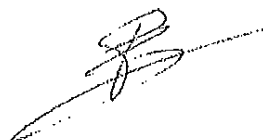
aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
BOZONNET Jérôme	contrôleur	10 000 €	10 000 €
BUTEL Régine	contrôleuse	10 000 €	10 000 €
DESROZIER Gilles	contrôleur	10 000 €	10 000 €
EL AHMADI Abdelmajid	contrôleur	10 000 €	10 000 €
FAYE Charline	contrôleuse	10 000 €	10 000 €
GALLATO Didier	contrôleur	10 000 €	10 000 €
GALLATO Laurence	contrôleuse	10 000 €	10 000 €
KADRI Zakaria	contrôleur	10 000 €	10 000 €
LASTERIE Emmanuel	contrôleur	10 000 €	10 000 €
LAUNAY Maryvonne	contrôleuse	10 000 €	10 000 €
LOPEZ Olivier	contrôleur	10 000 €	10 000 €
MASALA Christine	contrôleuse	10 000 €	10 000 €
MAZAUD Céline	contrôleuse	10 000 €	10 000 €
MICHON Christophe	contrôleur	10 000 €	10 000 €
MILIA Germaine	contrôleuse	10 000 €	10 000 €
PRIETO François	contrôleur	10 000 €	10 000 €
ROUX Jean-Luc	contrôleur	10 000 €	10 000 €

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le **15 MARS 2018**
Le comptable, responsable du service des impôts
des entreprises de Paris 11ème Ledru Rollin



Philippe Boyer
Comptable des finances publiques

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2018-03-15-001

Arrêté portant délégation de signature - PCE Champs
Elysées Europe Haussmann



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ÎLE DE FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS
PÔLES GESTION FISCALE
Pôle de Contrôle et d'Expertise
PARIS 8^{ème} Champs Elysées - Europe Haussmann
5 rue de Londres 75315 Paris Cedex 9

Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

Le responsable du pôle contrôle expertise de Champs Elysées – Europe Haussmann ,
Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
ABDULKARIM Sayda	Inspecteur	15 000 €	7 500 €
BLONDET Céline	Inspectrice	15 000 €	7 500 €
CARLE Philippe	Inspectrice	15 000 €	7 500 €
GAMRACY Martine	Inspecteur	15 000 €	7 500 €
LAILLE Patrick	Inspectrice	15 000 €	7 500 €
SEILLER Nathalie	Inspectrice	15 000 €	7 500 €

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
FERRADOU – LACOSTE Cristelle	Contrôleuse	10 000 €	5 000 €
GHEERAERT Cathia	Contrôleuse	10 000 €	5 000 €
GUILLOU Christine	Contrôleuse	10 000 €	5 000 €
KHOURY Mireille	Contrôleuse	10 000 €	5 000 €
PALAZY – RAOULT Agnès	Contrôleuse	10 000 €	5 000 €

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

A Paris, le **15 MARS 2018**

La responsable du pôle contrôle expertise

Nadine Raquillet-Wahnich

À
**MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS**